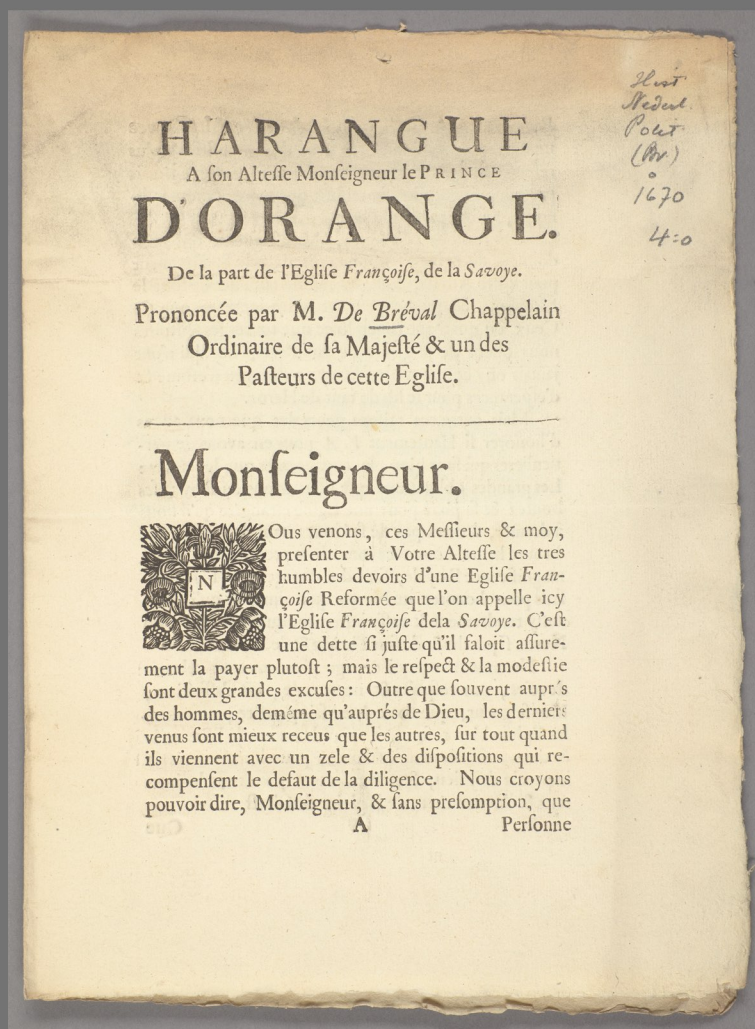


Bréval, de / chapelain

Harangue à Son Altesse monseigneur le prince ...



Tryck // / I25 B 14 c Br. 1670

Tillkomstår 1670.

Digitaliserad år 2019



National Library
of Sweden

HARANGUE A son Altesse Monseigneur le PRINCE D'ORANGE.

*Hist
Medul.
Polet
(Pr)
1670
4:0*

De la part de l'Eglise *Françoise*, de la *Savoie*.

Prononcée par M. De Bréval Chappelain
Ordinaire de sa Majesté & un des
Pasteurs de cette Eglise.

Monseigneur.



Ous venons, ces Messieurs & moy, presenter à Votre Altesse les tres humbles devoirs d'une Eglise *Françoise Reformée* que l'on appelle icy l'Eglise *Françoise* dela *Savoie*. C'est une dette si juste qu'il falloit assurément la payer plutoft ; mais le respect & la modestie sont deux grandes excuses : Outre que souvent aupr's des hommes, demême qu'auprès de Dieu, les derniers venus sont mieux receus que les autres, sur tout quand ils viennent avec un zele & des dispositions qui recompensent le defaut de la diligence. Nous croyons pouvoir dire, Monseigneur, & sans presomption, que

A

Personne

Personne jamais n'est approché de votre Altesse avec un zele plus passionné, ni avec des dispositions plus respectueuses : Aussi ne croyons-nous pas que jamais personne en eut plus de raisons que nous, raisons publiques, raisons particulieres.

Les Raisons publiques, Monseigneur, qui nous donnent de si haus sentimens & de zele & d'honneur pour votre Altesse, sont des raisons connües de tout le Monde ; & qui ne peuvent estre ignorées que de Ceux, ou qui n'ont jamais lû ce que toutes les Histoires nous disent de la gloire de vos Peres, ou qui n'ont jamais oüy ce que toute l'*Europe* a déjà pris d'estime & d'esperances pour le fils de tant de Heros.

Mais outre ces raisons generales que nous avons d'honorer si Hautement *V. A.* nous en avons de particulieres qui sont bien plus engageantes que les autres : Les grandes obligations que nous avons au Roy ; ses bontez & sa pieté pour une Eglise estrangere qu'il nous à donnée, à deux pas de sa Cour ; tant de faveurs qu'à toute heure nous recevons de sa protection & de sa magnificence Royale, sont des engagemens bien pressans pour honorer un Neveu qu'il aime, & qu'il aime aussi tendrement & aussi justement qu'il fait *V. A.* ; un Neveu si proche & de son Thrône & de son Coeur.

Neanmoins ce qui engage plus que tout cela nos devoirs, nos respects & notre zele, est l'affection, Monseigneur, que votre Ame fait prestre pour toutes les Eglises bien reformées, pour la pureté de l'Evangile & dans la foy & dans les mœurs, pour les Ministres de la parole de Dieu, & generalement pour tous les interets & l'avancement de la gloire de Christ.

Que

Que l'on Juge après cela de nos sentimens ; & s'il est possible que des gens qui reconnoissent tant de grandes raisons d'honorer votre Altesse, ne l'honorent qu'avec des respects mediocres. Tout est extreme, Monseigneur, de votre part & de la nôtre ; De votre part pour meriter nos devoirs, & de la nôtre pour vous les rendre.

Mais il ne faut pas que le compliment d'une Eglise soit un compliment inutile : Il faut que les Eglises honorent les Princes par des effets plutost que par des paroles, ou du moins par des paroles qui soient des effets. C'est Monseigneur ce que la Nôtre veut faire, & ce qu'elle à déjà fait ; puis qu'avant que de vous parler, elle à déjà parlé à Dieu pour vous, & luy veut parler encore, pour obtenir à *V. A.* autant de Graces, de gloire & de benedictions, que le Ciel luy à donné de Merites, & que nous avons pour Elle d'obeïssance & de respects.

A LONDRES :

Imprimé par *Tho. Nieucomb* pour *Will. Nott.* se vend
aux Armes de la Reine dans le *Pallmall.* 1670.

